



VALIDATION DES DÉCRETS STATUTAIRE ET INDICIAIRE DE LA FILIÈRE TECHNIQUE MINISTÉRIELLE

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 16 juin 2025

Le 5 mai 2017, **a été signé par l'UNSa Justice** le relevé de conclusion prévoyant l'extinction du corps des adjoints techniques de l'administration pénitentiaire et leur passage en catégorie B.

Après 3 ans de discussions et de concertations avec le SG, le 11 juin dernier, les deux décrets portant statut des personnels de la filière technique du ministère de la Justice et fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de la filière technique du ministère de la Justice ont été **validés** par **l'UNSa Justice**.

Résultant d'un travail syndical constant, l'UNSa Justice et l'UFAP UNSa Justice ont ainsi obtenu :

➤ **Pour les Adjoints Techniques de la DAP :**

- La requalification en Techniciens de 2^e classe sur 4 ans et un passage accéléré au bout de 2 ans en Technicien 1^{re} classe, ce qui représente 57% d'entre eux

➤ **Pour les Techniciens de la DAP :**

- Le reclassement des Techniciens de la DAP de 2^e classe dans le grade de Technicien 1^{re} classe du ministère de la Justice
- Le reclassement des Techniciens de la DAP de 2^e classe au 10^e échelon dans le grade de Technicien de classe exceptionnelle du ministère de la Justice au 8^e échelon
- Le reclassement des Techniciens de la DAP de 1^{re} classe dans le grade de Technicien de classe exceptionnelle du ministère de la Justice

➤ **Pour les Directeurs Techniques de la DAP :**

- Des grilles indiciaires plus dynamiques : la réduction de la durée du 1^{re} grade de 27 à 22 ans et celle du 2^e grade de 22,5 à 21 ans
- A compter du 1^{er} janvier 2026 et pendant 5 ans : le recrutement des Techniciens justifiant au 1^{er} janvier de l'année de l'examen professionnel d'au moins 6 ans de services publics dont 3 ans dans un corps ou cadre d'emploi de catégorie B

Pour éviter les inversions de carrière, un travail minutieux sur les reclassements a été mené, notamment en ce qui concerne les reprises d'ancienneté.

L'UNSa Justice et l'UFAP UNSa Justice ont également obtenu des revalorisations indemnitaires pour tous !

Pour les Adjoints techniques DAP : à compter du 1^{er} juin 2025

- **+ 950 €/an d'IFSE, soit + 79,17 € bruts/mois**

Pour les Techniciens : à compter du 1^{er} septembre 2025

- Ex-Techniciens DAP 2^{ème} classe → Technicien 1^{re} classe MJ : **+ 1 200 €/an d'IFSE, soit + 100 € bruts/mois**
- Ex-Techniciens DAP 1^{re} classe → Technicien classe exceptionnelle MJ : **+ 1 400 €/an d'IFSE, soit + 116,67€ bruts/mois**

Pour les Ingénieurs : à compter du 1^{er} septembre 2025

- Ex-DT 2^e classe → Ingénieur 2^e classe MJ : **+ 1 500 € d'IFSE, soit + 125 € bruts/mois.**
- Ex-DT 1^{re} classe → Ingénieur 1^{re} classe MJ : **+ 1 900 € d'IFSE, soit + 158,33 € bruts/mois.**
- Ex-DT classe exceptionnelle → Ingénieur classe exceptionnelle : **2 300 € d'IFSE, soit + 191,67 € bruts/mois.**

La revalorisation de l'IFSE en 2026 puis 2027 amènerait également **une minoration de l'abattement** appliqué aux agents affectés en services déconcentrés de la DAP et **une revalorisation des socles** pour l'ensemble des corps et des groupes RIFSEEP.

L'UFAP UNSa Justice, une présence quotidienne au service du terrain

Daniel CARRE

Secrétaire National UFAP UNSa justice
Représentant des Personnels Techniques